

Permanence licences

Pour les licences, le secrétaire sera prêt à prendre les inscriptions les jours suivants à compter du 10 décembre 2018:

- Les lundis de 16h00 à 18h00 ;
- Les mercredis de 16h00 à 18h00 ;
- Les jeudis de 14h00 à 16h00 ;
- Les vendredis de 16h00 à 18h00.

A compter du 2 janvier 2019 :

- Les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00.

Toute personne qui n'aura pas effectué son renouvellement avant le 31 janvier 2019 se verra interdite de boudrome à compter de cette date.

- N'oubliez pas vos licences.

